
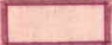


Cap Soubeyran

 classement

section D

 inscription

échelle 1/10.000

Article 1er

Est classé parmi les sites pittoresques, l'ensemble formé sur la commune de CASSIS (Bouches-du-Rhône) par le CAP CANAILLE et ses abords, comprenant les parcelles cadastrales n° 161 à 203 inclus, 212, 213, 217 à 219 inclus, 225 et 227 (en partie) Section D.

Article 2

Sont inscrites à l'Inventaire des sites pittoresques les parcelles cadastrales n° 107 à 113 inclus, 204 à 211 inclus, 215, 220 à 224 inclus et 232, Section D, comprises dans l'ensemble susvisé, pour lesquelles les propriétaires intéressés ont refusé de donner leur adhésion au classement.

Arrêté du 13 Juillet 1960.

BILLEN du double

DIRECTION DE L'ARCHITECTURE

BOUCHES-DU-RHONE

CASSIS

CANTON: LA CIOTAT
ARROND: MARSEILLE

SITES

CLASSEMENT

INSCRIPTION

LE CAP CANAILLE ET SES ABORDS

